



Devenir **Conseiller Funéraire**

Le livret pour décider en connaissance de cause...

Le métier · le diplôme · les débouchés · les financements
STARTING BLOCK — centre de formation à Caudry

Vous y pensez depuis quelque temps.

Peut-être après un deuil que vous avez traversé, et où quelqu'un vous a bien accompagné. Peut-être parce que votre métier actuel ne vous convient plus. Peut-être parce qu'on vous a dit que le secteur recrutait.

Ce livret répond aux questions que se posent les personnes qui nous appellent. Il ne cherche pas à vous convaincre : il cherche à vous donner de quoi décider. Le métier n'est pas fait pour tout le monde, et mieux vaut le savoir avant de s'engager.

Comptez dix minutes de lecture.

LE METIER, CONCRETEMENT

Le conseiller funéraire reçoit les familles dans les heures qui suivent un décès. Il organise tout ce qui doit l'être, dans un délai très court et avec des gens qui ne sont pas en état de décider sereinement.

Une journée type, s'il en existe

- ▶ Recevoir une famille, écouter, comprendre les volontés du défunt et les moyens de ceux qui restent.
- ▶ Présenter les prestations et les fournitures, établir un devis, expliquer ce qui est obligatoire et ce qui ne l'est pas.
- ▶ Constituer le dossier administratif : déclaration de décès, autorisations, transport, chambre funéraire, crémation ou inhumation.
- ▶ Coordonner les intervenants : porteurs, maître de cérémonie, marbrier, officiant, cimetière, services municipaux.
- ▶ Suivre le dossier jusqu'aux obsèques, et parfois bien après.

Ce qu'on vous dira moins souvent

Les horaires sont décalés. Les astreintes existent. Les familles sont parfois en conflit, et vous êtes au milieu.

Certaines situations marquent : les décès d'enfants, les morts violentes, les personnes seules que personne ne vient réclamer.

En contrepartie, c'est un métier où l'on sert à quelque chose. Les familles s'en souviennent. Peu de professions offrent cette certitude-là.

LES QUALITES QUI COMPTENT VRAIMENT

Aucun diplôme préalable n'est exigé pour entrer en formation. Ce qui compte, ce sont des qualités humaines qu'on ne peut pas enseigner.

- ▶ **L'écoute.** Savoir se taire quand il le faut, poser la bonne question au bon moment.
- ▶ **Le sang-froid.** Rester disponible et clair quand l'autre s'effondre.
- ▶ **La rigueur.** Les délais sont légaux, les documents obligatoires. Une erreur administrative se voit immédiatement.
- ▶ **La capacité à prendre du recul.** Accompagner sans s'effondrer soi-même, et sans devenir insensible.
- ▶ **La présentation et la discrétion.** Vous représentez l'entreprise dans un moment solennel.

La question à vous poser honnêtement.

Êtes-vous capable d'entendre une famille pleurer, de rester calme, de l'aider à décider — puis de recommencer deux heures plus tard avec une autre famille ?

Si la réponse est oui, le reste s'apprend.

LE DIPLOME : CE QUE DIT LA LOI

Depuis 2020, le diplôme national de conseiller funéraire est obligatoire pour exercer. Il ne s'agit pas d'une formation facultative ou d'un plus sur un CV : sans lui, vous ne pouvez pas occuper le poste.

INTITULE	Conseiller funéraire et assimilé
NIVEAU	Diplôme national de niveau 3 — RNCP 36840
DUREE	280 heures : 140 heures en centre de formation et 140 heures de stage en entreprise
PREREQUIS	Aucun diplôme ni niveau d'études exigé. Formation ouverte à toute personne majeure.
LIEU	Caudry (Nord), à 20 minutes de Cambrai
DELAI D'ACCES	De 15 jours à 2 mois, selon la date d'ouverture de la prochaine session

Ce que vous apprenez

- ▶ La législation funéraire : ce qui est obligatoire, ce qui est interdit, les délais légaux.
- ▶ La psychologie du deuil : comprendre ce que traverse la famille et adapter son accompagnement.
- ▶ Les pratiques et les rites, religieux et civils, dans leur diversité.
- ▶ Les produits, les services et le conseil à la vente, dans le respect de la réglementation.
- ▶ L'hygiène, la sécurité et l'ergonomie, notamment pour le portage et la mise en bière.
- ▶ L'encadrement d'équipe et la coordination des intervenants.

Le stage de 140 heures se déroule en entreprise de pompes funèbres. C'est là que beaucoup se font embaucher : vous travaillez avec eux pendant plusieurs semaines, ils vous voient à l'œuvre.

LES DEBOUCHES

Le secteur recrute et peine à recruter. Les entreprises de pompes funèbres cherchent des conseillers formés, et le diplôme obligatoire a réduit le vivier de candidats.

Où vous pouvez exercer

- ▶ Entreprise de pompes funèbres, indépendante ou sous enseigne.
- ▶ Régie municipale ou association funéraire.
- ▶ Évolution possible vers maître de cérémonie, responsable d'agence ou conseiller en prévoyance obsèques.

Nos résultats

100 % de réussite à l'examen en 2025 sur les candidats présentés.

67 % de retour à l'emploi à l'issue de la formation.

Ces chiffres portent sur de petites promotions : nous formons des groupes réduits, et nous préférons le dire plutôt que d'afficher des pourcentages sans contexte.

LE FINANCEMENT

La formation coûte à **partir de 2 500 €**. Dans la grande majorité des cas, vous ne payez pas cette somme vous-même. Le dispositif dépend de votre situation.

Vous êtes demandeur d'emploi

L'aide individuelle à la formation de France Travail peut financer tout ou partie du coût. La demande se fait avec votre conseiller, sur la base d'un devis que nous établissons. C'est le circuit le plus courant pour une reconversion vers ce métier.

Vous êtes salarié

Le projet de transition professionnelle, financé par Transitions Pro, peut prendre en charge la formation et maintient votre rémunération. Le dossier se dépose en ligne : comptez deux à quatre mois d'instruction, à anticiper.

Vous avez des droits CPF

Votre compte personnel de formation peut financer la formation, seul ou en complément d'un autre dispositif. Deux participations sont à connaître avant de vous décider.

Depuis le 2 avril 2026, toute formation achetée avec le CPF suppose une **participation forfaitaire de 150 €**, versée au moment de l'inscription. En sont dispensés les demandeurs d'emploi, ainsi que les personnes dont la formation fait l'objet d'un abondement de leur employeur.

Depuis le 2 octobre 2026, un **complément pouvant atteindre 200 €** peut s'y ajouter : en validant son achat sur Mon Compte Formation, le titulaire s'engage à le verser en 2027 si la loi de finances le prévoit. Le montant dépendra de sa situation et de la formation choisie. Autrement dit, une personne qui s'inscrit aujourd'hui seule, sans exonération, ne connaît pas encore le coût final qu'elle supportera.

Nous montons le dossier avec vous.

Le financement est la principale raison pour laquelle les projets s'arrêtent. Nous le faisons régulièrement, nous connaissons les interlocuteurs, et c'est souvent ce qui fait la différence entre un projet et un projet abouti.

LES CINQ QUESTIONS QU'ON NOUS POSE LE PLUS

« Je n'ai aucun diplôme, est-ce possible ? »

Oui. Aucun prérequis de diplôme ni de niveau d'études n'est exigé. Nous avons formé des personnes sorties du système scolaire très tôt, qui ont obtenu leur diplôme et travaillent aujourd'hui dans le secteur.

« J'ai 45 ans, n'est-ce pas trop tard ? »

Non, et c'est même souvent un atout. Les familles confient des décisions importantes à quelqu'un qui a vécu. L'expérience de la vie compte davantage ici que dans beaucoup d'autres métiers.

« Est-ce que je vais supporter le contact avec les défunts ? »

Le conseiller funéraire n'est pas thanatopracteur : il n'effectue pas les soins. Vous serez toutefois amené à côtoyer des défunts, notamment lors des mises en bière. C'est une question à vous poser sérieusement, et nous l'abordons lors de notre premier échange.

« Quels sont les horaires ? »

Variables, avec des astreintes dans la plupart des entreprises. Un décès n'attend pas. C'est une contrainte réelle du métier, qu'il vaut mieux connaître avant qu'après.

« Combien de temps avant de commencer ? »

De 15 jours à 2 mois selon la date d'ouverture de la prochaine session et le nombre de candidats inscrits. Le délai de financement s'ajoute : comptez deux à quatre mois pour un projet de transition professionnelle.

L'examen Final

Le diplôme se joue sur un examen organisé en fin de parcours, une fois les 140 heures de formation et les 140 heures de stage accomplies. Il ne s'agit pas d'un contrôle continu : vous êtes évalué sur ce que vous savez faire au terme du parcours. L'écrit détermine l'admissibilité, l'oral l'admission.

Ce qui vous attend

L'épreuve écrite porte sur la législation funéraire, les démarches administratives et les obligations qui encadrent le métier. C'est la partie où la rigueur compte : les délais légaux, les autorisations, ce qui est obligatoire et ce qui ne l'est pas.

L'épreuve orale se déroule devant un jury composé de professionnels du secteur. Vous y êtes mis en situation : recevoir une famille, présenter un devis, répondre à une demande particulière. Le jury n'attend pas une récitation, mais une posture — celle que vous aurez en agence.

Comment on s'y prépare

Tout au long de la formation, par des mises en situation régulières. Les entretiens simulés sont la partie que les candidats redoutent le plus avant de les avoir faits, et celle qu'ils citent le plus souvent après.

Le stage joue aussi un rôle direct : les candidats qui ont observé de vrais entretiens en entreprise abordent l'oral avec bien plus d'assurance.

Et si ça ne passe pas ?

L'échec reste rare. Nos candidats se présentent préparés, et notre taux de réussite 2025 s'établit à 100 % sur les candidats présentés.

Si une épreuve n'est pas validée, nous faisons le point avec vous sur les modalités de nouvelle présentation. Vous n'êtes pas abandonné à la sortie de la salle.

VOS TROIS PROCHAINES ETAPES

1. Un échange téléphonique de vingt minutes.

Nous faisons le point sur votre situation, vos droits, et la voie de financement la plus réaliste pour vous. Sans engagement, et sans discours commercial : si le métier ne vous correspond pas, nous vous le dirons.

2. Le montage du dossier.

Devis, démarches auprès de votre financeur, calendrier. Nous vous accompagnons à chaque étape.

3. L'entrée en formation.

140 heures en centre, 140 heures en entreprise, l'examen, puis le diplôme.

STARTINGBlock 

Parlons de votre projet

03 27 75 56 60

startingblock.contact@gmail.com

18 rue du Champ de Bataille — 59540 Caudry · startingblockformations.com

Ce livret présente les informations en vigueur à la date de sa rédaction. La réglementation funéraire et les dispositifs de financement évoluent : nous vérifions votre situation lors de notre échange.